



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-98

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2026-98

BORDEAUX - Acquisition d'un volume pour une bicyclette par Bordeaux Métropole dans un immeuble sis 12 rue du Cloître - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

INCITE s'est rendu propriétaire du lot de copropriété n° 2, d'une superficie de 132 m² situé au rez-de-chaussée d'un immeuble sis 33 rue des Menuts, et 12 rue du Cloître à Bordeaux, sur la parcelle cadastrée section DR numéro 157 afin d'y aménager une bicyclette. Ce local aura une capacité d'accueil de 118 places dont 112 destinées aux vélos et 6 aux vélos-cargos.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs portés à la concession d'aménagement en matière de production de locaux résidentiels participants au confort urbain et donc dans les opérations portées à cette concession.

Plus particulièrement, cette opération répond à la politique vélo développée par Bordeaux Métropole et est inscrit à l'axe 2.2 du 3ème plan vélo métropolitain approuvé le 25 novembre 2021.

Ce plan traduit la volonté de Bordeaux Métropole de décarboner les déplacements en incitant les habitants à utiliser leur vélo et en offrant aux cyclistes des services et des aménagements de qualité.

À cet effet, en application de la concession d'aménagement conclue entre INCITE et Bordeaux Métropole, l'équipement doit être rétrocéder à Bordeaux Métropole au prix d'acquisition majoré des coûts d'investissement réalisés pour la création de la bicyclette ainsi que des coûts annexes (frais de géomètre et AGE) et des frais notariés.

L'opération de rétrocession est fixée au prix de 460 278 € HT, montant auquel s'ajoute les frais annexes et frais d'actes conformément à l'avis DIE.

Etant précisé qu'il sera déduit du montant total la somme de 8 640 € correspondant à la subvention « ALVEOLE » déjà perçue par INCITE.

Bordeaux Métropole se porte donc acquéreur du lot de volume n° 2 tel que représenté sur l'EDDV établi par le cabinet de géomètre Gexpertise Conseil,

Cet EDDV prévoit la constitution d'un ensemble de servitudes, notamment afin d'assurer l'accès à ce local par la copropriété pour l'entretien des réseaux et des piliers de soutien appartenant au volume de la copropriété.

Ainsi, il s'agit de bien vouloir délibérer sur la validation de la présente opération par le Conseil métropolitain de Bordeaux Métropole, ainsi que l'autorisation à donner à Madame la Présidente, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1311-9 à L 1311-12 et l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2025-33063-30441 en date du 09 septembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que cette acquisition répond à la politique vélo développée par Bordeaux Métropole et est inscrit à l'axe 2.2 du 3ème plan vélo métropolitain approuvé le 25 novembre 2021,

DECIDE

Article 1: d'autoriser la signature de l'acte authentique pour l'acquisition du volume 2 identifié à l'EDDV établi par le cabinet de géomètre Gexpertise Conseil, correspondant au local bicyclette sis 12 rue du Cloître à Bordeaux, sur la parcelle cadastrée section DR numéro 157, ledit volume ayant une base d'une superficie de 155 m² environ. L'acquisition est conclue au prix de 460 278 € HT auquel sera déduite la subvention ALVEOLE de 8 640 € perçue par INCITE,

Article 2: d'approuver la prise en charge par Bordeaux Métropole de l'ensemble des frais annexes (frais géomètre + AGE) et des frais d'actes afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense et les frais résultant de cette acquisition sur le budget principal au chapitre 21 article 2112 de l'exercice budgétaire en cours,

Article 4: d'autoriser à constituer l'ensemble des servitudes qui seront précisées dans l'état descriptif de division ci-annexé,

Article 5: d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------